

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 mars 2026 19:00

**En exercice : 24**

**Présents : 18**

**Excusés : 4**

**Absents : 2**

**Date de la convocation :**  
26/02/2026

**Président de séance :**  
Jean-Louis ROY

**Secrétaire de séance :**  
Véronique JOLY

**N° interne de l'acte :**  
D66\_02\_2026

jeudi 5 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

**Membres présents :**

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Emilie CHARRIER, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Véronique JOLY, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Charlène RANTIERE, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Marie-Odile ROCHAIS, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Bernard GUILLOTEAU (donne pouvoir à : Albert CORNUAU), Nicolas LANOUE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Anita BERNARD), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

**Membres excusés**

Bernard GUILLOTEAU (donne pouvoir à : Albert CORNUAU), Nicolas LANOUE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Anita BERNARD), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

**Membres Absents :**

Antoine HERITEAU, Anne-Claude LUMET

### **Modification des compétences de la communauté de communes du pays de Pouzauges**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-17 et L5211-20,

Vu les arrêtés préfectoraux n°90 SPF du 26 décembre 1990 et n° 01 SPF du 21 décembre 2001, portant création du district du Pays de Pouzauges, puis transformation en Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu les différents arrêtés préfectoraux portant modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu les délibérations relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu les délibérations n°CC16122502 et n°CC27012601 du Conseil de communauté des 16 décembre 2025 et 27 janvier 2026 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes,

Monsieur le Maire expose que par délibération n°CC16122502 et n°CC27012601, le Conseil de communauté a approuvé les prises de compétences suivantes :

- Délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial,
- Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Les déplacements de sportifs pour leur participation à des compétitions de niveau régional et national.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5211-20 du CGCT, ces modifications statutaires pourront être prononcées par arrêté du représentant de l'Etat après délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La nouvelle rédaction des statuts est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver les transferts de compétence susvisés à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges modifiés en conséquence,
- de lui donner pouvoir pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés les propositions de Monsieur le Maire.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié conforme  
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY



Le Secrétaire de séance,

Véronique JOLY



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 19/03/2026